



# CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD

---

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2011**

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Charente Périgord

En date du 30 janvier 2012

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (en milliers d'euros)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>68 623</b>	<b>69 452</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>1 805</b>	<b>1 356</b>
Caisse, banques centrales,	53 186	53 305	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	7 684	7 712	Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	1 805	1 356
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	7 753	8 435			
<b>Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)</b>	<b>681 974</b>	<b>635 421</b>	<b>Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)</b>	<b>3 833 843</b>	<b>3 498 870</b>
<b>Opérations avec la clientèle (Note 4)</b>	<b>5 637 453</b>	<b>5 385 229</b>	<b>Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)</b>	<b>1 950 342</b>	<b>1 799 662</b>
<b>Opérations sur titres :</b>	<b>365 951</b>	<b>360 579</b>	<b>Dettes représentées par un titre (Note 12)</b>	<b>470 471</b>	<b>727 315</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	279 556	273 771			
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	86 395	86 808	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>148 946</b>	<b>151 497</b>
			Autres passifs (Note 13)	40 534	55 585
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>514 449</b>	<b>576 773</b>	Comptes de régularisation (Note 13)	108 412	95 912
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	458 839	518 940	<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>254 814</b>	<b>253 589</b>
Parts dans les entreprises liées (Notes 6,7)	9 773	11 263	Provisions (Note 14 15 et 16)	72 349	71 913
Immobilisations incorporelles (Note 7)	2 875	2 887	Dettes subordonnées (Notes 18)	182 465	181 676
Immobilisations corporelles (Note 7)	42 962	43 683	<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)</b>	<b>31 667</b>	<b>28 967</b>
<b>Capital souscrit non versé</b>			<b>Capitaux propres hors FRBG: (Note 19)</b>	<b>742 249</b>	<b>695 424</b>
<b>Actions propres</b>			Capital souscrit	96 110	96 110
			Primes d'émission	124 274	124 274
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>165 687</b>	<b>129 226</b>	Réserves	466 353	419 349
Autres actifs (Note 8)	76 707	68 107	Ecart de réévaluation		
Comptes de régularisation (Note 8)	88 980	61 119	Provisions réglementées et subventions d'investissement	134	41
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	55 378	55 650
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 434 137</b>	<b>7 156 680</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 434 137</b>	<b>7 156 680</b>

<b>HORS-BILAN (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 482 486</b>	<b>907 274</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 061 640</b>	<b>824 764</b>
<b>Engagements de garantie (1)</b>	<b>420 260</b>	<b>80 186</b>
<b>Engagements sur titres</b>	<b>586</b>	<b>2 324</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 966 050</b>	<b>1 804 062</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>500 152</b>	<b>500 152</b>
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 465 312</b>	<b>1 301 586</b>
<b>Engagements sur titres</b>	<b>586</b>	<b>2 324</b>

(1) la variation entre 2011 et 2010 correspond essentiellement à la garantie accordée à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération SWITCH.

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2011	2010
Intérêts et produits assimilés (note 28)	253 893	239 242
Intérêts et charges assimilées (note 28)	135 173	126 386
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	22 692	21 922
Commissions (produits) (notes 30)	114 312	115 819
Commissions (charges) (notes 30)	13 019	15 251
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 31)	96	1 882
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 32)	-2 804	1 671
Autres produits d'exploitation bancaire (note 33)	949	1 168
Autres charges d'exploitation bancaire (note 33)	1 346	1 848
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>239 600</b>	<b>238 218</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b> (note 34)	<b>130 288</b>	<b>124 649</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>6 091</b>	<b>5 877</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>103 221</b>	<b>107 692</b>
<b>Coût du risque</b> (note 36)	<b>12 153</b>	<b>17 314</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 068</b>	<b>90 378</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b> (note 37)	<b>- 6 459</b>	<b>- 6 271</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>84 609</b>	<b>84 107</b>
Résultat exceptionnel (Note 38)		
Impôt sur les bénéfices (Note 39)	26 437	28 480
Dotations / (Reprises) de FRBG et provisions réglementées	2 794	-23
<b>RESULTAT NET</b>	<b>55 378</b>	<b>55 650</b>

## **NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER**

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord, 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 6 969 381 actions propres, au 31 décembre 2011 soit 0,28 % de son capital contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale Charente Périgord sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE**

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente Périgord au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser des « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole s.a. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

### **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **Opérations en devises**

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions de Protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### **Garantie Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de part l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### **1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2011**

La Caisse régionale Charente Périgord utilise sa limite CT, dispositif interne du Groupe Crédit Agricole pour encadrer la liquidité en vue d'une optimisation de ses coûts de refinancement. Au cours de l'année 2011, cette limite a été utilisée à environ 80%, marquant ainsi l'optimisation recherchée par la Caisse régionale sur sa politique de refinancement.

La réforme du ratio de liquidité exposé par l'arrêté ministériel de 5 mai 2009 applicable depuis le déclaratif du 30 juin 2010 a modifié la pondération de certains éléments et exclus d'autres éléments, dont notamment les fonds propres. Dès lors, et par mesure de prudence, la Caisse régionale Charente Périgord a souscrit auprès de Crédit Agricole S.A. 500 millions d'euros d'accords de refinancement. Elle a sur l'année 2011 apporté un accord de refinancement de 200 millions d'euros à Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre des opérations du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de SAS Rue de la Boétie à hauteur de 13,4 millions d'euros et constaté par ailleurs une provision sur les titres détenus dans SACAM International de 5,9 millions d'euros au regard des pertes constatées dans les structures détenues par cette holding.

La mise en place de la Garantie Switch au sein du groupe Crédit Agricole s'est traduite pour la Caisse régionale de Charente Périgord par un remboursement de 62 millions des avances en comptes courant accordés à Crédit Agricole SA en 2008 et un remboursement du prêt « T3CJ » émis lors de l'introduction sur les marchés financiers de Crédit Agricole S.A. de 32 millions d'euros. En contrepartie de ces remboursements et selon le protocole de la garantie « Switch », la Caisse régionale a réalisé un dépôt de 112 millions d'euros auprès de Crédit Agricole S.A.. Un engagement de garantie de 332 millions d'euros a été consenti à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de cette opération.



Compte tenu du faible rebond du marché immobilier sur son territoire, la Caisse régionale a constitué un complément de provision sur sa filiale Immobilière de 2,8 millions d'euros correspondant aux pertes constatées jusqu'à fin 2010 et estimées pour l'exercice 2011 et une dépréciation des avances en compte courant. Au global, les dépréciations constatées sur cette activité s'élèvent à 6,2 millions d'euros.

En raison de la dégradation de certains secteurs d'activité économique, la Caisse régionale Charente Périgord a mis en place de nouvelles provisions filières en sus des provisions créées l'année précédente : au 31 décembre 2011, la Caisse régionale a 7 provisions filières, Bergerac, Cognac, Bovins Viandes, Bovins lait, Filière Habitat, Bâtiments et Porcs. Ces nouveaux modèles répondent aux différents critères stipulés dans la réglementation BALE II. Dès lors, sur l'exercice la Caisse régionale a constaté un flux net de dotation aux provisions de 11,4 millions d'euros sur les provisions filières. De fait, la provision collective crédit, sans prise en compte de ces éléments, a fait l'objet d'une reprise de provision de 14,8 millions d'euros.

En vue de faire face aux risques potentiels latents sur l'activité Crédit, la Caisse régionale a réalisé au titre de cet exercice un complément au Fonds pour Risques Bancaire Général de 2,7 millions d'euros.

#### **1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE 2011**

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse régionale de Charente Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Charente Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Charente Périgord est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC n° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

### **Note 2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale de Charente Périgord à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Charente Périgord s'élève à 20 164 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 20 997 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Une décote a été comptabilisée au titre de ces prêts pour un montant de 108 milliers d'euros.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décompté dès que le détenteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'applique pas le transfert systématique de tous les encours en créances douteuses si le fait générateur est un compte ordinaire débiteur inférieur à 160 euros.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

*-Créances douteuses non compromises :*

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

*-Créances douteuses compromises :*

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Charente Périgord par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

La Caisse régionale de Charente Périgord constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Charente Périgord a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles et les provisions pour dépréciation collectives déterminées à partir des outils et modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement mais dont on a pu constater la dégradation. Ce risque de crédit est calculé à partir de critères prudentiels Bâle II appliqué sur nos encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée.

- Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale Charente Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité

**Note 2.2 Portefeuille- Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par le règlement CRC n° 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC n° 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

La Caisse régionale Charente Périgord ventile son portefeuille titres dans les catégories :

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

#### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRBF, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale Charente-Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Charente Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "coût du risque".

En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale Charente Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

*Les parts dans les entreprises liées* sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

*Les titres de participation* sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

*Les autres titres détenus à long terme* correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titres par titres, en fonction de la valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Charente Périgord détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Charente Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **Note 2.3 Immobilisations**

La Caisse régionale de Charente Périgord applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Charente Périgord sur la valeur des immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant elles peuvent faire l'objet de dépréciations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Charente Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.



<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

\* Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment du siège social de la Caisse régionale, La durée d'amortissement du gros œuvre est à 25 ans sur ce seul bâtiment.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Note 2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Charente Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

### **Note 2.6 Provisions**

La Caisse régionale de Charente Périgord applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par La Caisse régionale de Charente Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

La Caisse régionale Charente Périgord a constitué 4 types de FRBG différents :

- Fonds pour risque bancaire général de propre assureur, au titre des franchises d'assurance, pour un montant de 3 037 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général financier, pour un montant de 3 365 milliers d'euros,
- Fonds pour risque bancaire général opérationnel, pour un montant de 5 664 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général crédit, pour un montant de 19 601 milliers d'euros.

## **Note 2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifié de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **- Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **- Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

## **Note 2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Charente Périgord a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Charente Périgord n'est pas significatif.

#### **Note 2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu qui entraînerait une perte pour la Caisse régionale de Charente Périgord.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

#### **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 30 juin 2009 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

#### **Note 2.12 Avantages au personnel postérieur à l'emploi.**

##### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière-Régime à prestation définies**

La Caisse régionale de Charente Périgord applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Charente Périgord a externalisé les engagements auprès de compagnie d'assurance qui couvre tout le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Il subsiste également dans les comptes de la Caisse régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 826 milliers d'euros.

#### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

#### **Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

#### **Note 2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Charente Périgord.

#### **Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

La Caisse régionale de Charente Périgord a dénoncé la convention d'intégration fiscale avec ces différentes filiales immobilières.

La Caisse régionale de Charente Périgord a signé une convention avec Crédit Agricole SA. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	3 020				3 020	1	3 021	3 029
à terme		538	2 453	1 059	4 050	4	4 054	4 565
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				675	675	4	678	841
<b>Total</b>	<b>3 020</b>	<b>538</b>	<b>2 453</b>	<b>1 734</b>	<b>7 745</b>	<b>9</b>	<b>7 753</b>	<b>8 435</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>7 753</b>	<b>8 435</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	13 375				13 375	10	13 385	2 321
Comptes et avances à terme (1) (2)	136 073	84 639	187 458	238 661	646 831	5 847	652 678	617 169
Titres reçus en pension livrée (1)								
Prêts subordonnés (2)				15 900	15 900	11	15 911	15 929
<b>Total</b>	<b>149 448</b>	<b>84 639</b>	<b>187 458</b>	<b>254 561</b>	<b>676 106</b>	<b>5 868</b>	<b>681 974</b>	<b>635 419</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>681 974</b>	<b>635 421</b>
<b>Total</b>							<b>689 727</b>	<b>643 855</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements financiers s'élèvent à 678 milliers d'euros et à 15 911 milliers d'euros pour ceux consentis à CASA.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

**NOTE 4 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

**Note 4.1 : opération avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>								
Créances commerciales	9 278	4 746			14 024	0	14 024	10 936
Autres concours à la clientèle	506 390	666 203	1 919 547	2 560 871	5 653 011	39 161	5 692 172	5 433 322
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	25 169				25 169	76	25 245	28 202
<b>Dépréciations</b>							<b>-93 988</b>	<b>-87 230</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>540 837</b>	<b>670 949</b>	<b>1 919 547</b>	<b>2 560 871</b>	<b>5 692 204</b>	<b>39 237</b>	<b>5 637 453</b>	<b>5 385 230</b>

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 10 984 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 46 518 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 143 837 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 007 100 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 20 163 milliers d'euros.

## Note 4.2 : Opération avec la clientèle – analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 292 870	41 814	23 742	- 20 498	- 13 603	2 133 502	37 796	18 766	- 18 694	- 11 452
Agriculteurs	790 924	36 008	20 503	- 23 928	- 14 273	789 633	35 193	20 625	- 24 300	- 15 297
Autres professionnels	435 282	24 714	16 986	- 16 598	- 11 625	423 928	21 563	14 095	- 14 348	- 10 061
Sociétés financières	70 640	872	8	- 517	- 8	98 560	31	23	- 31	- 23
Entreprises	1 169 812	44 419	22 840	- 31 766	- 16 888	1 138 512	41 255	21 420	- 29 570	- 15 682
Collectivités publiques	927 783	0	0	0	0	845 564	0	0	0	0
Autres agents économiques	44 130	780	327	- 681	- 267	42 760	332	170	- 287	- 168
<b>Total</b>	<b>5 731 441</b>	<b>148 607</b>	<b>84 406</b>	<b>- 93 988</b>	<b>- 56 664</b>	<b>5 472 459</b>	<b>136 170</b>	<b>75 099</b>	<b>- 87 230</b>	<b>- 52 683</b>

## NOTE 5 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010
	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>			7 508	7 508	7 536
dont surcote restant à amortir					
dont décote restant à amortir					
Créances rattachées			176	176	176
Dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>			<b>7 684</b>	<b>7 684</b>	<b>7 712</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :					
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs	48 615		231 171	279 787	271 912
dont surcote restant à amortir					
dont décote restant à amortir					
Créances rattachées	82		5 153	5 235	4 874
Dépréciations	-5 466			-5 466	-3 015
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>43 232</b>		<b>236 324</b>	<b>279 556</b>	<b>273 771</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	88 627	1 500		90 127	89 250
Créances rattachées					
Dépréciations	-3 732			-3 732	-2 442
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>84 895</b>	<b>1 500</b>		<b>86 395</b>	<b>86 808</b>
<b>Total</b>	<b>128 127</b>	<b>1 500</b>	<b>244 008</b>	<b>373 635</b>	<b>368 291</b>
Valeurs estimatives	134 080	1 500	236 981	372 561	380 218

### Commentaires :

#### - Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale Charente Périgord n'a pas effectué de transfert de portefeuille.



**- Valeurs estimatives :**

- Sur le portefeuille des titres de placement : la valeur estimée des plus values latentes s'élève à 6 035 milliers d'euros et la valeur estimée des moins values latentes est de 9 198 milliers d'euros, soit une moins-value nette de 3 163 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre une valeur estimée des plus values latentes nettes de 3 704 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou à la dernière valorisation.

- Sur le portefeuille des titres d'investissement : la valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 5 687 milliers d'euros représentant une plus value latente nette au 31 décembre 2011, contre une plus-value latente nette de 7 816 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

**- titres subordonnés :**

Les titres subordonnés en portefeuille s'élève à 46 518 milliers d'euros.

**NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) :**

**VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	265 454	252 406
Sociétés financières	96 313	97 191
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	8 147	11 565
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>369 914</b>	<b>361 162</b>
Créances rattachées	5 235	4 874
Dépréciations	-9 198	-5 457
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>365 951</b>	<b>360 579</b>

**NOTE 5.2 : VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable:	279 787	7 508	90 127	377 422	271 912	7 536	89 250	368 698
dont titres cotés	155 332	7 508		162 840	127 431	7 536		134 967
dont titres non cotés (1)	124 455		90 127	214 582	144 481		89 250	233 731
Créances rattachées	5 235	176		5 411	4 874	176		5 050
Dépréciations	-5 466		-3 732	-9 198	-3 015		-2 442	-5 457
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279 556</b>	<b>7 684</b>	<b>86 395</b>	<b>373 635</b>	<b>273 771</b>	<b>7 712</b>	<b>86 808</b>	<b>368 291</b>

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français : 80 532 milliers d'euros

  dont OPCVM français de capitalisation 80 532 milliers d'euros

OPCVM étrangers 5 863 milliers d'euros

  dont OPCVM étrangers de capitalisation 5 260 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	32 184	34 017
OPCVM obligataires	17 084	18 052
OPCVM actions	36 009	35 505
OPCVM autres	4 850	4 857
<b>TOTAL</b>	<b>90 127</b>	<b>92 431</b>

**NOTE 5.3 : EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	24 993	30 712	156 992	67 090	279 787	5 235	285 022	276 786
Dépréciations					-5 466		- 5 466	-3 015
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>24 993</b>	<b>30 712</b>	<b>156 992</b>	<b>67 090</b>	<b>274 321</b>	<b>5 235</b>	<b>279 556</b>	<b>273 771</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute				7 508	7 508	176	7 684	7 712
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>7 508</b>	<b>7 508</b>	<b>176</b>	<b>7 684</b>	<b>7 712</b>

**NOTE 5.4 : EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	225 711		225 021	
Autres pays de l'U.E.	61 584		54 427	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et Latine				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>287 295</b>		<b>279 448</b>	
Créances rattachées	5 411		5 050	
Dépréciations	-5 466		-3 015	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>287 240</b>		<b>281 483</b>	

## NOTE 6 : TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières  Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutes	Nettes						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'Entité</b>											
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (détail)											
2) Participations dans des établissements de crédit (détail)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
- Charente Périgord Expansion	1 500	-6	100	1 500	1 500			1	-1		bilan 31/12/10
- SEECAP	8	45	75.64	769	189	76		313	-17		bilan 31/03/11
- Charente Périgord Immobilier	5 267	-4 632	100	5 267	1 320	8 615		2	-2 145		bilan 31/12/10
4) Autres titres de participations (détail)											
- SAS La Boétie	2 394 380	14 379 270	2.21	387 043	387 043	21 208		966 668	568 510	13 256	bilan 31/12/10
- SACAM International	807 036	-28 484	2.21	19 931	13 992			17 327	-28 179		bilan 31/12/10
- SACAM Développement	730 622	33 894	2.22	16 251	16 251	7 601		38 563	11 653	471	bilan 31/12/10
- SA Grand Sud ouest Capital	26 480	21 636	6.97	2 138	2 138			3 508	2 937		bilan 31/12/10
- CA Titres	15 245	30 420	1.07	296	296			114 992	5 063		bilan 31/12/10
- SACAM Fireca	22 510	692	1.74	776	403			1	-177		bilan 30/06/11
- SCI CAM	14 563	15 698	2.12	307	307			3 460	1 664		bilan 31/12/10
- SACAM Participations	62 558	4 500	1.82	1 320	1 320			2386	1894		bilan 31/12/10
- CTCAM	391	20 204	0.98	447	447			43 354	2 487	14	bilan 31/12/10
- SACAM Avenir	88 436	-21	1.83	2 088	2 088			3	-19		bilan 31/12/10
- SOMAINTEL INFORMATIQUE	3 429	7 345	3.02	583	583			40 057	1 408	11	bilan 31/12/10
- SACAM Fia-Net Europe	Création en 2011 de Sacam Fia-Net Europe			673	673			Création en 2011 de Sacam Fia-Net Europe			
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité</b>											
1) Parts dans les entreprises liées dans des établissements de crédit (ensemble)											
2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
4) Autres titres de participation (ensemble)				3 702	3 111	308				74	
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>443 091</b>	<b>431 661</b>	<b>37 808</b>				<b>13 826</b>	

## NOTE 6.1 : VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	7 536	3 296	7 819	7 199
Titres cotés				
Avances consolidables	8 997	6 762	6 858	4 351
Créances rattachées	2			
Dépréciations	-6 762		-3 414	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>9 773</b>	<b>10 058</b>	<b>11 263</b>	<b>11 550</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	433 789	634 891	418 009	622 274
Titres cotés				
Avances consolidables	28 811	28 811	101 114	101 114
Créances rattachées	119		131	
Dépréciations	-6 495		-2 928	
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>456 224</b>	<b>663 702</b>	<b>516 326</b>	<b>723 388</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	2 615	2 615	2 615	2 615
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 615</b>	<b>2 615</b>	<b>2 615</b>	<b>2 615</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>458 839</b>	<b>666 317</b>	<b>518 941</b>	<b>726 003</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>468 612</b>	<b>676 375</b>	<b>530 204</b>	<b>737 553</b>

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres, celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Tous les titres sont non cotés. Ces titres sont évalués à la valeur d'utilité à partir des éléments de valorisation communiqués par le Groupe Crédit Agricole (notamment pour la valeur d'utilité des titres SAS La Boétie) et dans une moindre mesure à partir de leur actif net.

## NOTE 7 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
Valeurs brutes	7 819		283		7 536
Avances consolidables	6 858	2 139			8 997
Créances rattachées	0	2			2
Dépréciations	3 414	6 787	3 439		6 762
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 263</b>	<b>-4 646</b>	<b>-3 156</b>		<b>9 773</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	418 009	15 861	81		433 789
Avances consolidables	101 114	22 612	94 915		28 811
Créances rattachées	131	8 775	8 787		119
Dépréciations	-2 928	-3 599	-32		-6 495
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>516 326</b>	<b>43 649</b>	<b>103 751</b>	<b>0</b>	<b>456 224</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	2 615				2 615
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 615</b>				<b>2 615</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>518 941</b>	<b>43 649</b>	<b>103 751</b>	<b>0</b>	<b>458 839</b>
<b>Total</b>	<b>530 204</b>	<b>47 618</b>	<b>109 210</b>	<b>0</b>	<b>468 612</b>

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	111 473	5 377	2 625		114 225
Amortissements et dépréciations	- 67 789	- 6 023	- 2 549		- 71 263
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>43 684</b>	<b>-646</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>42 962</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	6 756	56	1 708		5 104
Amortissements et dépréciations	- 3 869	- 67	-1 707		-2 229
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 887</b>	<b>-11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2 875</b>
<b>Total</b>	<b>46 571</b>	<b>-657</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>45 837</b>

Les immobilisations hors exploitation brutes s'élèvent à 3 316 milliers d'euros et sont amorties pour un montant de 2 227 milliers d'euros.

## NOTE 8 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	28	1 187
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	75 342	63 668
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	1 337	3 252
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>76 707</b>	<b>68 107</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	41 730	20 999
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11	12
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		722
Charges constatées d'avance	1 357	2 794
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	13 432	7 556
Autres produits à recevoir	32 074	27 637
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	104	86
Autres comptes de régularisation	272	1 313
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>88 980</b>	<b>61 118</b>
<b>Total</b>	<b>165 687</b>	<b>129 225</b>

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

(2) La progression du poste « débiteurs divers » s'explique notamment par les variations des postes liés au produit PTZ (prime à recevoir de l'état et étalement de l'IS), et à l'évolution des avances de trésorerie versées à CA Technologies et CA Services. En 2010, ces avances étaient inscrites dans l'actif immobilisé parmi les titres de participation. Ces avances sont d'un montant de 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 10,4 millions au 31 décembre 2010.

(3) La forte variation des comptes d'encaissement sur l'exercice s'explique essentiellement par l'évolution des encours d'épargne transférés où nous avons une position débitrice de 10 millions à comparer à une situation créditrice en 2010 d'une part et d'autre part par une augmentation des sommes remises à l'encaissement de plus de 10 millions d'euros et dont le traitement technique s'est réalisé le 2 janvier 2012.

## NOTE 9 : DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde au 01/01/2011</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises et utilisations</b>	<b>Désactuali- sation (1)</b>	<b>Autres mouve- ments</b>	<b>Solde au 31/12/2011</b>
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	87 230	37 845	29 511	1 576		93 988
Sur opérations sur titres	5 457	3 915	175			9 198
Sur valeurs immobilisées	6 343	10 385	3 471			13 257
Sur autres actifs	361		17			344
<b>Total</b>	<b>99 390</b>	<b>52 145</b>	<b>33 174</b>	<b>1 576</b>		<b>116 787</b>

(1) Diminution de l'actualisation des provisions constatée sur l'exercice suite à l'effet temps. Ce mouvement est enregistré dans les comptes de produits financiers directement dans le PNB.

**NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 121				1 121		1 121	515
à terme			675		675	9	684	841
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 121</b>		<b>675</b>		<b>1 796</b>	<b>9</b>	<b>1 805</b>	<b>1 356</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	25 645				25 645	1	25 646	98 408
Comptes et avances à terme (1)	703 639	1 015 981	1 176 331	904 740	3 800 691	7 506	3 808 197	3 400 462
Titres reçus en pension livrée (1)								
<b>Valeur au bilan</b>	<b>729 284</b>	<b>1 015 981</b>	<b>1 176 331</b>	<b>904 740</b>	<b>3 826 336</b>	<b>7 507</b>	<b>3 833 843</b>	<b>3 498 870</b>
<b>Total</b>	<b>730 405</b>	<b>1 015 981</b>	<b>1 177 006</b>	<b>904 740</b>	<b>3 828 132</b>	<b>7 516</b>	<b>3 835 648</b>	<b>3 500 226</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

**NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

**NOTE 11.1 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 623 025				1 623 025	10	1 623 035	1 598 495
Comptes d'épargne à régime spécial :	18 581				18 581		18 581	16 478
à vue	18 581				18 581		18 581	16 478
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	48 743	43 063	131 166	78 965	301 937	6 789	308 726	184 689
à vue	2 941				2 941		2 941	3 107
à terme	45 802	43 063	131 166	78 965	298 996	6 789	305 785	181 581
Valeurs données en pension livrée								
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 690 349</b>	<b>43 063</b>	<b>131 166</b>	<b>78 965</b>	<b>1 943 543</b>	<b>6 799</b>	<b>1 950 342</b>	<b>1 799 662</b>

**NOTE 11.2 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE : PAR AGENTS ECONOMIQUES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	1 094 737	1 052 551
Agriculteurs	184 208	182 847
Autres professionnels	130 839	111 740
Sociétés financières	10 017	8 428
Entreprises	435 822	350 161
Collectivités publiques	1 465	17 151
Autres agents économiques	86 455	70 945
<b>Total en principal</b>	<b>1 943 543</b>	<b>1 793 823</b>
Dettes rattachées	6 799	5 840
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 950 342</b>	<b>1 799 663</b>

**NOTE 12 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE  
RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	190	439			629	11	640	594
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	342 845	77 068	20 314	26 418	466 645	3 186	469 831	726 721
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>Valeur au bilan</b>	<b>343 035</b>	<b>77 507</b>	<b>20 314</b>	<b>26 418</b>	<b>467 274</b>	<b>3 197</b>	<b>470 471</b>	<b>727 315</b>

**NOTE 13 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	28	1 549
Comptes de règlement et de négociation	1 201	1 108
Créditeurs divers (2)	34 892	47 969
Versements restant à effectuer sur titres	4 413	4 959
<b>Valeur au bilan</b>	<b>40 534</b>	<b>55 585</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert (6)	4 199	14 785
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	221	344
Produits constatés d'avance (3)	40 222	32 600
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme (5)	17 014	7 491
Autres charges à payer (4)	45 876	40 282
Autres comptes de régularisation	880	408
<b>Valeur au bilan</b>	<b>108 412</b>	<b>95 910</b>
<b>Total</b>	<b>148 946</b>	<b>151 495</b>

- (1) Les montants incluent les dettes rattachées.
- (2) Au 31 décembre 2011 le montant de la dette d'impôt est de 0 milliers d'euros contre 19 224 milliers d'euros au 31 décembre 2010. La variation de ce poste s'explique notamment par la non compensation des acomptes sur impôt versés avec l'impôt dû au titre de l'exercice 2010 en raison de la mise en place de l'intégration fiscale Groupe, par l'augmentation de l'impôt collecté sur les produits d'épargne (+2 millions d'euros), des cotisations d'assurance à transférer (+ 1 million d'euros)
- (3) L'augmentation des produits constatés d'avance est essentiellement liée à l'étalement au TIE des produits sur les crédits (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2010) et des produits constatés d'avance sur les prêts clientèles (32,9 milliers d'euros en décembre 2011 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2010).
- (4) Les charges à payer de fonctionnement augmentent de 5,6 milliers d'euros, notamment en relation avec les charges supplémentaires induits par le projet NICE.
- (5) Les charges à payer sur instruments financiers progressent, notamment en raison du programme de macro-couverture engagées sur l'année 2011.
- (6) La diminution des comptes d'encaissement vient de la situation nette débitrice des transferts d'épargne vers Crédit Agricole S.A. en 2011 alors que nous avons une position inverse en 2010.



## NOTE 14 : PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde au 01/01/2011</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Reprises Non utilisées</b>	<b>Autres mouve ments</b>	<b>Solde au 31/12/2011</b>
Pour engagements de retraite et assimilés	854	996	1 024			826
Pour autres engagements sociaux	721	51	59	77		637
Pour risques d'exécution des engagements par signature	1 374	2 552		1 583		2 343
Pour litiges fiscaux (1)	34	7	25	16		0
Pour autres litiges	1 189	2 285	13	441		3 020
Pour risques pays						
Pour risques de crédit- dépréciations collectives y compris provisions sectorielles (2)	57 127	20 025		23 440		53 710
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels (3)	3 320	10		11		3 319
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	6 295	1 241		1 290		6 246
Autres (5)	999	2 571	675	650		2 246
<b>Valeur au bilan</b>	<b>71 913</b>	<b>29 738</b>	<b>1 795</b>	<b>27 507</b>		<b>72 349</b>

- (1) Provision pour redressements fiscaux notifiés ayant fait l'objet d'un règlement et d'un abandon au cours de la période.
- (2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bale II et présentent un encours de 22 623 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 40 177 milliers d'euros au 31 décembre 2010, réduction liée notamment à la modification des éléments du modèle de calcul et à la non prise en compte des créances ayant moins d'un an de durée initiale. Mise en place sur l'année 2010, les quatre provisions filières (Bergerac, Cognac, Bovins viande et lait) ont l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 15,5 millions d'euros contre 15,4 millions au 31 décembre 2010. En raison de la dégradation de certains secteurs d'activité, ces provisions ont été complétées par de nouvelles filières conçues sur les modèles de calcul Bale II selon des scénarii de stress propres à leur domaine économique, Bâtiment, Porc et Habitat et dotées de 11,3 millions d'euros sur l'exercice.
- (3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'informations de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (4) Voir note 15
- (5) La dotation nette constatée sur l'exercice est due essentielle à la couverture des intérêts sur DAT à taux progressif, objet d'un ajustement de 1,3 millions sur la période.

Dans le cadre du droit individuel de formation, 4 964 heures ont été utilisés au titre de l'année 2011. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2011 s'élèvent à 104 482 heures.

## NOTE 15 : EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	366 401	310 675
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	258 468	272 716
Ancienneté de plus de 10 ans	226 820	232 363
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>851 690</b>	<b>815 754</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>184 659</b>	<b>189 141</b>
<b>Total Encours Collectes Au Titre Des Contrats Epargne-Logement</b>	<b>1 036 349</b>	<b>1 004 895</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	6 824	9 124
Comptes épargne-logement	31 064	35 902
<b>Total Encours De Crédit En Vie Octroyés Au Titre Des Contrats Epargne-Logement</b>	<b>37 888</b>	<b>45 026</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	401	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	873	728
Ancienneté de plus de 10 ans	4 022	4 357
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 296</b>	<b>5 085</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>950</b>	<b>1 210</b>
<b>Total provision au titre des contrats Epargne-logement</b>	<b>6 246</b>	<b>6 295</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	5 085	211		5 295
Comptes d'épargne-logement	1 210		260	951
<b>Total provision au titre des contrats Epargne-logement</b>	<b>6 295</b>	<b>211</b>	<b>260</b>	<b>6 246</b>

## NOTE 16 : ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### Définitions :

*Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

*Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

*Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dette actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>14 191</b>	<b>13 322</b>
Coût des services rendus sur la période	1 126	1 009
Coût financier	562	673
Cotisations employés		
Modification / Réduction / Liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-760	-1 410
(Gains) / pertes actuariels	-65	598
<b>Dette actuarielle au 31 décembre</b>	<b>15 053</b>	<b>14 191</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	1 126	1 009
Coût financier	562	673
Rendement attendu des actifs	- 488	- 440
Amortissement du coût des services passés	18	22
(Gains) / pertes actuariels	-316	699
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations des régimes (Gains) ou pertes dus au changement de limitation		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>902</b>	<b>1 962</b>

## Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>13 980</b>	<b>13 108</b>
Rendement attendu des actifs	488	440
Gains / pertes actuariels du régime	559	-102
Cotisations payées par l'employeur	902	1 944
Cotisations payées par les employés		
Modification / Réduction / Liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-760	-1 410
<b>Juste valeur des actifs / droits a remboursement au 31 décembre</b>	<b>15 169</b>	<b>13 980</b>

## Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie PREDICA

Les actifs des régimes sont composés de 83,6 % d'obligations, 9,6 % d'actions et 6,8 % d'autres actifs.

## Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
<b>(Provisions) / actifs au 1er janvier</b>		<b>18</b>
Cotisations par l'employeur	902	1 944
Variation de périmètre		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	902	1 962
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DECEMBRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Rappel : le montant de la provision au 31 décembre 2011 est égal ici à la dette actuarielle au 31 décembre 2010 diminuée de la juste valeur des actifs du régime ou des droits à remboursement à cette même date.

## Rendement des actifs des régimes

La Caisse régionale Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 4,95 % pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

## Hypothèses actuarielles utilisées

La Caisse régionale Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 3,55% (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement),

## **NOTE 17 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	31 667	28 967
- FRBG propre assureur	3 037	3 037
- FRBG risque opérationnel	5 664	5 664
- FRBG Risque financier	3 365	3 365
- FRBG Risque de crédit	19 601	16 901
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>31 667</b>	<b>28 967</b>

## NOTE 18 : DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2010
	<= 3mois	>3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme		9 147	35 000	27 025	71 172	219	71 391	71 366
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				111 073	111 073		111 073	110 310
C/C bloqués des Caisses Locales								
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
<b>Valeur au bilan</b>		<b>9 147</b>	<b>35 000</b>	<b>138 098</b>	<b>182 245</b>	<b>219</b>	<b>182 464</b>	<b>181 676</b>

(1) Les dettes subordonnées ont toutes été émises en euros.

### **Commentaires :**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 027 milliers d'euros contre 6 976 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## NOTE 19 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital (1)	Réserve légale	Réserve Statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des Capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>96 110</b>	<b>263 936</b>		<b>234 851</b>		<b>65</b>	<b>53 511</b>	<b>648 472</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							-8 674	-8 674
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		33 628		11 209				44 837
Affectation du résultat social 2009							-44 837	-44 837
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2010							55 650	
Autres variations						-24		-24
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>96 110</b>	<b>297 564</b>		<b>246 060</b>		<b>41</b>	<b>55 650</b>	<b>695 424</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							-8 646	-8 646
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		35 253		11 751				47 004
Affectation du résultat social 2010							-47 004	-47 004
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2011							55 378	
Autres variations						93		93
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>96 110</b>	<b>332 817</b>		<b>257 811</b>		<b>134</b>	<b>55 378</b>	<b>742 249</b>

(1) Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Crédit Agricole SA. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros
- 15 704 193 CCA souscrits par crédit Agricole SA en 2001 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

(2) Dont 116 970 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 305 milliers d'euros de primes de fusion.

La prime d'émission relative à l'émission de CCA de juin 2007 s'élève à 33 723 milliers d'euros

## NOTE 20 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	742 249	695 424
Fonds pour risques bancaires généraux	31 667	28 967
Dettes subordonnées et titres participatifs	182 465	181 676
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>956 381</b>	<b>906 067</b>

## NOTE 21 : OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>37 808</b>	<b>107 972</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	37 732	107 972
Sur la clientèle	76	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>848</b>	<b>1 804</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	848	1 804
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Toutes les transactions entre les parties liées sont reprises dans les états financiers (règlement de l'ANC n° 2010-04 du 7 octobre 2010).

## NOTE 22 : OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	7 366 359	7 366 359	7 092 216	7 092 216
Autres devises de l'Union Européenne	411	411	810	810
Dollar	6 279	6 279	2 515	2 515
Yen	60 671	60 671	60 328	60 328
Autres devises	417	417	811	811
<b>Total</b>	<b>7 434 137</b>	<b>7 434 137</b>	<b>7 156 680</b>	<b>7 156 680</b>

**NOTE 23 : OPERATIONS A TERME EN DEVISES NON DENOUEES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>4 825</b>	<b>4 821</b>	<b>7 170</b>	<b>7 165</b>
Devises	2 449	2 449	3 556	3 556
Euros	2 376	2 372	3 614	3 609
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
Prêts et emprunts en devises				
<b>Total</b>	<b>4 825</b>	<b>4 821</b>	<b>7 170</b>	<b>7 165</b>

**NOTE 24 : OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 133 907</b>	<b>208 943</b>	<b>2 342 850</b>	<b>1 599 715</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Inst. à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>2 133 907</b>	<b>208 943</b>	<b>2 342 850</b>	<b>1 599 715</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 124 262	208 943	2 333 205	1 585 380
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change	9 645		9 645	14 335
F.R.A.				
Inst à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>46 050</b>	<b>46 050</b>	<b>59 604</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>46 050</b>	<b>46 050</b>	<b>59 604</b>
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		4 112	4 112	2 690
Vendus		4 738	4 738	3 380
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés		18 600	18 600	18 167
Vendus		18 600	18 600	35 367
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de Crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>Total</b>	<b>2 133 907</b>	<b>254 993</b>	<b>2 388 900</b>	<b>1 659 319</b>

**NOTE 24.1 : OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME - ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures								
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	671 276	1 090 589	571 340	671 276	1 090 589	571 340			
Swaps de devises et autres instruments de change									
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels		8 850			8 850				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		37 200			37 200				
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
<b>Sous total</b>	<b>671 276</b>	<b>1 136 639</b>	<b>571 340</b>	<b>671 276</b>	<b>1 136 639</b>	<b>571 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations de change à terme	9 645			9 645					
<b>Total</b>	<b>680 921</b>	<b>1 136 639</b>	<b>571 340</b>	<b>680 921</b>	<b>1 136 639</b>	<b>571 340</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	21 705	2 333 205	16 749	1 585 380
Swaps de devises et autres instruments de change				
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	0	8 850	0	6 070
Dérivés de Crédit				
Opérations fermes sur actions et indices boursiers à terme				
Opérations conditionnelles sur actions et indices	1 997	37 200	-91	53 534
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
autres				
<b>Sous total</b>	<b>23 702</b>	<b>2 379 255</b>	<b>16 658</b>	<b>1 644 984</b>
Opérations de change à terme		9 645		14 335
<b>Total</b>	<b>23 702</b>	<b>2 388 900</b>	<b>16 658</b>	<b>1 659 319</b>



**NOTE 24.3 : INFORMATION SUR LES SWAPS – VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVICES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Position ouverte isolée (1)</b>	<b>Micro-couverture</b>	<b>Macro-couverture</b>	<b>Swaps de Transaction</b>
Contrats d'échange de taux	208 943	144 262	1 980 000	0
Contrats assimilés				

(1) L'encours notionnel des swaps clientèle retourné sur CASA s'établit à 103 984 milliers d'euros. Dans ce tableau, les notionnels étant additionnés, la position ouverte isolée nette compensée s'élève à 976 milliers d'euros.

Il n'a pas été effectué de transfert de contrats d'échange entre les différentes catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2011.

**NOTE 24.4 : INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES  
REPARTITION DES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>		<b>31/12/2010</b>	
	<b>Valeur de marché</b>	<b>Risque de crédit potentiel</b>	<b>Valeur de marché</b>	<b>Risque de Crédit potentiel</b>
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	16 860	20 529	11 689	19 244
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 842	5 917	4 969	8 179
Risques sur les autres contreparties				
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>23 702</b>	<b>26 446</b>	<b>16 658</b>	<b>27 423</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>				
Taux d'intérêt, change et matières premières	21 705	24 958	16 749	26 333
Dérivés actions et sur indices	1 997	1 488	-91	1 090
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>23 702</b>	<b>26 466</b>	<b>16 658</b>	<b>27 423</b>
Incidences des accords de compensation				
<b>Total Apres Effet Des Accords De Compensation</b>	<b>23 702</b>	<b>26 446</b>	<b>16 658</b>	<b>27 423</b>

**NOTE 25 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 481 899</b>	<b>905 810</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 061 639</b>	<b>824 764</b>
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>	<i>200 000</i>	<i>0</i>
<i>En faveur de la clientèle</i>	<i>861 639</i>	<i>824 764</i>
Ouverture de crédits confirmés	707 782	646 329
- Crédits documentaires	9	
- Autres crédits confirmés	707 773	646 329
Autres engagements en faveur de la clientèle	153 857	178 435
<b>Engagement de garantie</b>	<b>420 260</b>	<b>81 046</b>
<i>D'ordre d'établissement de crédit</i>	<i>331 513</i>	<i>0</i>
- Confirmation d'ouverture de crédit documentaire	0	
- Autres garanties (1)	331 513	
<i>D'ordre de la clientèle</i>	<i>88 747</i>	<i>81 046</i>
- Cautions Immobilières	12 276	8 996
- Garanties Financières	39 761	35 231
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	36 710	36 819
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 965 462</b>	<b>1 801 738</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>500 152</b>	<b>500 152</b>
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>500 152</i>	<i>500 152</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>0</i>	
<b>Engagement de garantie</b>	<b>1 465 310</b>	<b>1 301 586</b>
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>275 319</i>	<i>294 996</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>1 189 991</i>	<i>1 006 590</i>
- Garanties reçues des administrations publiques	195 057	
- Autres garanties reçues	994 934	

(1) Correspond à la garantie accordée à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération SWITCH

## NOTE 26 : ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 686 737 milliers d'euros.

A contrario, Crédit Agricole S.A (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité" auquel la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a souscrit pour un montant de 3 491 milliers d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « SWITCH », la Caisse régionale Charente-Périgord a donné un engagement de garantie de 331 513 milliers d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, les autres Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a 235 659 milliers d'euros de créances apportées en garanties à la SFEF. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## NOTE 27 : ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	2011					Valeur résiduelle au 31/12/2011
	Échéance	Valeur d'origine		Loyers restant dus		
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Bâtiment 'Le Combal' à Bergerac	25/06/2018	9 604	6 139	5 185	1 170	6 355
Bâtiment 'Le BTI' à Bergerac	30/09/2017	1 167	317	754	112	866
<b>TOTAL</b>		<b>17 227</b>		<b>7 221</b>		<b>7 221</b>

## NOTE 28 : PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 857	6 917
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 619	19 484
Sur opérations avec la clientèle (3)	206 589	196 083
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 112	13 958
Produit net sur opérations de macro-couverture	4 704	
Sur dettes représentées par un titre (1)		6
Autres intérêts et produits assimilés (1)	12	2 795
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>253 893</b>	<b>239 242</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 829	-6 250
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-102 092	-97 645
Sur opérations avec la clientèle	-16 385	-15 716
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)	-1 155	-3 606
Charge nette sur opérations de macro-couverture		-74
Sur dettes représentées par un titre (2)	-9 706	-3 069
Autres intérêts et charges assimilées	-6	-26
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-135 173</b>	<b>-126 386</b>
<b>Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés</b>	<b>118 720</b>	<b>112 856</b>

- (1) Les intérêts et produits assimilés liés aux « dettes représentées par un titre » sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne « autres intérêts et produits assimilés ». Le solde de ces opérations s'élevait à 6 milliers d'euros en 2010.
- (2) Les intérêts et charges assimilés liés aux « dettes représentées par un titre » sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne « autres intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ». Le solde de ces opérations s'élevait à 3 069 milliers d'euros en 2010.
- (3) dont frais de dossiers des prêts à la clientèle reclassés dans cette rubrique et étalée sur la durée de vie des prêts en application du règlement CRC n° 2009-03 pour 491 milliers d'euros en 2011.

## NOTE 29 : REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Titres de placement	1 990	1 643
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres d'investissement	10 676	10 538
Opérations diverses sur titres	446	1 777
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>13 112</b>	<b>13 958</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	22 692	21 922
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>22 692</b>	<b>21 922</b>
<b>Total Des Revenus Des Titres</b>	<b>35 804</b>	<b>35 880</b>

### NOTE 30 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	326	-2	324	510	-2	509
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 701	-6 569	6 132	14 398	-6 600	7 798
Sur opérations avec la clientèle	33 063	-207	32 855	34 577	-368	34 209
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	139		139	127		127
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	67 805	-5 942	61 863	64 764	-7 011	57 753
Provisions pour risques de commissions	279	-298	17	1 444	-1 271	173
<b>Total Produit Net Des Commissions</b>	<b>114 312</b>	<b>-13 019</b>	<b>101 294</b>	<b>115 819</b>	<b>-15 251</b>	<b>100 568</b>

(1) Commissions ADI et assurance caution 17,6 millions d'euros en 2011 contre 17,1 millions d'euros en 2010

### NOTE 31 : GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	276	-355
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	- 181	2 236
<b>Gains ou Pertes Des Opérations De Portefeuilles De Négociations</b>	<b>96</b>	<b>1 882</b>

### NOTE 32 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux dépréciations	-3 915	-74
Reprises de dépréciations	175	1 122
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>- 3 740</b>	<b>1 049</b>
Plus-values de cession réalisées	990	1 089
Moins-values de cession réalisées	-54	-466
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>937</b>	<b>623</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>-2 804</b>	<b>1 671</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des Opérations Sur Titres De l'activité De Portefeuille</b>		
<b>Gains ou Pertes Sur Opérations des Portefeuilles de Placement et Assimilés</b>	<b>- 2 804</b>	<b>1 671</b>

### NOTE 33 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	924	922
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	25	246
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>949</b>	<b>1 168</b>
Charges diverses	- 358	-737
Quote part des opérations faites en commun	- 988	-1 029
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions		-83
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 346</b>	<b>-1 848</b>
<b>Total autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>- 398</b>	<b>-680</b>

### NOTE 34 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Frais de personnel:</b>		
Salaires et traitements	45 322	44 285
Charges sociales	22 628	22 690
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 597	6 593
Intéressement et participation	7 476	7 573
Impôts et taxes sur rémunérations	5 990	5 929
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>81 415</b>	<b>80 476</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 071	4 378
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>77 345</b>	<b>76 098</b>
<b>Frais administratifs:</b>		
Impôts et taxes	5 159	5 133
Services extérieurs	47 972	44 728
Autres frais administratifs	251	466
<b>Total des charges administratives</b>	<b>53 382</b>	<b>49 395</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	439	844
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>52 944</b>	<b>48 552</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>130 288</b>	<b>124 649</b>

Le projet Nice induit comptablement un transfert de 3 334 milliers d'euros de la rubrique charges de personnel à la rubrique frais administratifs services extérieurs en 2011.

## NOTE 35. : EFFECTIF PAR CATEGORIE

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	329	327
Non cadres	985	967
<b>Total</b>	<b>1 314</b>	<b>1 294</b>

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 1 522 milliers d'euros.

## NOTE 36 : COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>61 149</b>	<b>65 973</b>
Dépréciations sur créances douteuses	36 278	36 717
Autres provisions et dépréciations	24 871	29 256
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>-53 125</b>	<b>-53 158</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	-27 622	-29 449
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-25 503	-23 709
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>8 024</b>	<b>12 815</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 002	853
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	4 993	5 520
Décote sur prêts restructurés	108	129
Récupérations sur créances amorties	-1 974	-2 003
<b>Coût du risque</b>	<b>12 153</b>	<b>17 314</b>

- (1) Dont 3 770 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises  
Dont 1 211 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises
- (2) Dont 13 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) Dont 745 milliers d'euros sur les créances douteuses non compromises  
Dont 257 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) Dont 3 770 milliers d'euros sur des créances non compromises,  
Dont 1 224 milliers d'euros sur des créances compromises

**NOTE 37 : RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-10 385</b>	<b>-3 295</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-10 385	-3 295
<b>Reprises des dépréciations</b>	<b>3 471</b>	<b>32</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 471	32
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>-6 915</b>	<b>-3 263</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-6 915	-3 263
<b>Plus-values de cession réalisées</b>		<b>16</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		15 1
<b>Moins-values de cession réalisées</b>		<b>-3 113</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme Pertes sur créances liées à des titres de participation		-3 113
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>		<b>-3 097</b>
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-3 098 1
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-6 915</b>	<b>-6 360</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	488	124
Moins-values de cessions	-33	-35
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>455</b>	<b>90</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-6 459</b>	<b>-6 271</b>

**NOTE 38 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Néant

**NOTE 39 : CHARGE FISCALE**

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mise en place avec ces filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du Groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses régionales. Au cas d'espèce, la Caisse régionale Charente-Périgord a décidé d'intégrer dans ce nouveau périmètre fiscal ces 9 filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2011, la Caisse régionale a bénéficié d'un produit de 1 030 milliers d'euros.



Cette rubrique d'un montant de 26 437 milliers d'euros comprend :

- L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 26 050 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices.
- Une augmentation de charge suite à régularisation de l'impôt de l'exercice antérieur de 306 milliers d'euros.
- L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 092 milliers d'euros.
- Une charge d'impôt de 26,5 milliers d'euros suite du contrôle fiscal subi en 2010 pour les exercices 2007 et 2008 et un contrôle sur les modalités d'octroi des crédits éligibles au crédit d'impôt PTZ ;
- Une restitution de crédit d'impôt de 8,3 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

#### **NOTE 40 : INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

#### **NOTE 41 : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

en milliers d'euros	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Résultat conserve</b>	<b>Résultat distribué</b>
<b>Résultat comptable après IS</b>			
Bénéfice	55 378		
<b>Total à affecter :</b>	<b>55 378</b>		
<b>Affectation</b>			
Intérêts aux parts sociales détenues par les Caisses Locales			2 021
Rémunération des CCA détenus par CASA			4 083
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 654
Réserve légale		34 964	
Autres réserves		11 655	
<b>TOTAUX</b>	<b>55 378</b>	<b>46 619</b>	<b>8 758</b>

**NOTE 42 : IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

La Caisse régionale ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

**NOTE 43 : PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Charente Périgord

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	<b>%</b>	<b>KPMG Audit</b>	<b>%</b>
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	78		78	
Missions accessoires				
<b>Sous-Total</b>	<b>78</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social	10			
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>		
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>100</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Le tableau mentionne les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) se rapportant à l'exercice 2011.

